

AVOCATS ASSOCIÉS

Michel DUFRANC

Spécialiste en droit commercial des affaires et de la concurrence
Spécialiste en droit du crédit et de la consommation
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
michel.dufranc@avocagir.com

Brigitte CHEMIN-DUFRANC

brigitte.chemin-dufranc@avocagir.com

Jean CORONAT

jean.coronat@avocagir.com

Marc DUFRANC

marc.dufranc@avocagir.com

Charles DUFRANC

charles.dufranc@avocagir.com

Clément BOURIÉ

clement.bourie@avocagir.com

Armelle DUFRANC

armelle.dufranc@avocagir.com

Julie POYET-DUFRANC

julie.poyet@avocagir.com

Antoine BENDERDOUCH

antoine.benderdouch@avocagir.com

Karine MARTIN

karine.martin@avocagir.com

AVOCATS

Yves FOULON

Claire NELSON

Camille DELAMARE DEBOUTTEVILLE LINS

Angèle ISSAURAT

Théodore MERAUD

Pauline BRUTÉ DE RÉMUR

Antoine QUEYROI

SELARL LAURA LAFON

155 rue Fondaudège

33000 BORDEAUX

Bordeaux, le 30 juillet 2025

Email : lauralafon@mandatairesjudiciaires.eu

N/Réf. : PETGES & DUFRANC - M. et Mme COTE / SP VICTORIA

2240576 - BCD//AD

V/Réf. : SAS SP VICTORIA siren 821 173 036 - dossier 683

Redressement judiciaire :04.06.25

DECLARATION CREANCE

Mon Cher Maître,

M. Aurélien COTE et Mme Marie-Pierre COTE, venants aux droits de Robert COTE, sont propriétaires d'un immeuble sis 32 cours de la somme à Bordeaux, comprenant au RDC un local commercial donné à bail à la société SP VICTORIA, après diverses cessions de fonds de commerce.

Vous trouverez ci-joint, le justificatif de propriété de mes clients, le bail initial, ainsi que le dernier acte de cession de fonds.

Le 4 juin 2025, une procédure de redressement judiciaire était ouverte à l'endroit de la SP VICTORIA par le Tribunal de commerce de Bordeaux qui vous désignait en qualité de mandataire.

Le débiteur a porté à votre connaissance la créance du bailleur qu'il évalue à la somme de **21.084, 83 €**.

AVOCAGIR

SELARL D'AVOCATS INTER-BARREAUX
Au capital de 468.879 €
RCS de Bordeaux n° 378 174 130

ADRESSES

22 rue Élisée Reclus 33000 Bordeaux
22 rue de l'Ouvrage à Cornes 17000 La Rochelle
6 rue des Templiers 33650 La Brède

CONTACT

Tél. +335 56 44 68 86
contact@avocagir.com
www.avocagir.com

Par la présente, valant déclaration de créance, le bailleur vient rectifier le montant et vous déclare sa créance à hauteur de **21.490, 28,** ventilée comme suit :

- **21 348,65** euros au titre du loyer et des charges dus au 31 mai 2025
- **141, 63 euros** au titre du loyer et des charges dus entre le 1^{ier} juin et le 3 juin 2025.

Un extrait de compte est ci-après annexé.

Cette créance étant assortie **du privilège du bailleur** conformément aux articles **L 641-12 3° et L 622-16 du Code de Commerce**.

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Armelle DUFRANC
Avocat à la Cour

Pièces jointes :

- Bail commercial
- Attestation propriété
- Acte de cession de fonds de commerce
- Extrait de compte